Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212201768-20260321-2026_03_AG5-DE

Département des Côtes d'Armor Ville de Plédran	*République Française* REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
1. Le nombre des membres en exercice est de 29 2. Le Conseil municipal a été convoqué le 17 mars 2026	*L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un mars* Le Conseil municipal de la commune de Plédran, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. BRIEND Stéphane, Maire** **Présents** : S BRIEND - O COLLIOU - M HAICAULT - PY BOILLET - E LANDIN - G JEHANNO - J COLLEU - J NABET K SOYEZ - G DARCEL - C REUX - B FAURE - C LEBRAS - G COLLET - A KERBOULL - G BETIN - S DUVAL THOMAS Y QUINTIN - G LE GALES - C MORIN- O LE ROUX - J BOURHY - C MALAPERT - F SCHMIDT - K BERTHELOT D HARZO - N LE NEÜN - N JAFFRELOT **Absents excusés ayant donné pouvoir :** - Y GILLET donne pouvoir à N LE NEÜN Lesquels forment la majorité des membres en exercice. - C MORIN a été désigné secrétaire de séance. Ouverture de séance à 11h

Délibération n°2026 - 03 - AG 5

CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Présentation :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ces articles L. 1111-1, L 2121-7 et L 2123-1 à L 2123-35

Considérant que les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi,

Considérant qu'ils exercent leur mandat dans le respect de principes déontologiques que le législateur a consacré en insérant une charte de l'élu local à l'article L 1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant qu'une copie de cette charte doit être remise aux conseillers municipaux au cours de la première réunion de Conseil municipal.

Décision :

Le Conseil municipal :

- PREND ACTE qu'il a été donné lecture de la charte de l'élu local.

- PREND ACTE de la remise aux conseillers municipaux de copie de la charte de l'élu local.

Ne donne pas lieu à un vote.

Plédran, le 23 mars 2026

MAIRIE DE PLÉDRAN
CÔTES D'ARMOR

Le Maire,
Stéphane BRIEND